



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires**

Aurillac, le 29 février 2024

Dossier n° : AE 24.0057

Demandeur : EARL CHEYROL

Date d'enregistrement de la demande : 23/01/24

Date limite de candidature : 23/04/24

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 23/05/24.
- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
LES TERNES	2,62	CHEYROL Bernard	Section ZR 45,53,
NEUVEGLISE SUR TRUYERE	59,94	CHEYROL Bernard	Section A 383,404,603, Section B 94,95,96,97,142,364,367,368, 380,381, 382,385,386,421, Section C 98,126,133,137,185,186,191,201, 207,257, 258,260,278,299,324,325,331 , Section D 101,174,204,288,494, Section E 68,69, Section AB 39,200,207,241, Section AC 18,79,80,81,158, 162,163,164,167,168,172,257,2 61,262,264, Section AX 2,5,38,39,40,44, 47,48, Section ZB 30,50, Section ZD 39,40, Section ZL 27,28, Section ZK 117,183,
NEUVEGLISE SUR TRUYERE	3,04	CHEYROL Christian	Section ZE 02j,k,
NEUVEGLISE SUR TRUYERE	3,59	Mairie de NEUVEGLISE sur	Section ZD35,

		TRUYERE	Section ZL 6k,
CEZENS	5,09	BLANQUET Claude	Section B 83, Section F 135,141,142,143,
CEZENS	5,77	BLANQUET Léopold	Section C 145, Section F 116,120,121,
NEUVEGLISE SUR TRUYERE	11,33	Mme LEPRON	Section AN 18, Section AT 5,21,28,43,52,78,83,125, Section AV 17,22,86,87,163,
NEUVEGLISE SUR TRUYERE	2,56	VEDRINE Roland	Section ZI 2j,k,
NEUVEGLISE SUR TRUYERE	8,86	Indivision BALDET	Section ZD 42j,k, Section ZK 55,56j,k,133j

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

**Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État :
<https://www.cantal.gouv.fr/Action-de-l-Etat/Agriculture/Politique-Fonciere>, dans les rubriques Politiques
publiques/Agriculture/Politique foncière**